

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le - 1 MARS 2018

Service spécialisé
de défense
et de sécurité

La haut fonctionnaire de défense
et de sécurité

La haut fonctionnaire de
défense et de sécurité

à

HFDS
N° 2018 - 0361

destinataires in fine

Affaire suivie par :
Sophie Mathem

Téléphone
01 55 55 88 64

Mél.
sophie.mathem@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Posture Vigipirate « Printemps 2018 »

La posture VIGIPIRATE « Printemps 2018 » entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2018. Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 13 juin 2018. Cette date fixe le lancement de la coupe du monde de football qui se déroulera en Russie et le début des grandes manifestations estivales.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** ».

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau très élevé, cette posture met l'accent sur le maintien des recommandations à l'usage des établissements recevant du public et affiche la volonté de nos ministères à s'engager à déployer une culture de la sécurité au sein de nos établissements, pour se préparer, alerter, secourir et ainsi faire face ensemble à la menace terroriste.

Les **axes d'effort** de la présente posture sont les suivants :

- la sécurité des transports collectifs de personnes, plus particulièrement lors des vacances scolaires et universitaires et des périodes de ponts qui ponctueront le mois de mai 2018 ;
- la sécurité des lieux à forte fréquentation (espaces de commerces, sites touristiques) et des lieux de divertissement (stades, salles de concert, cinémas) ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités, etc.) et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- la vigilance autour des grandes célébrations religieuses de printemps ;
- la protection des systèmes d'information face au risque d'attaque cybernétique.

Après une description du contexte général et une analyse de la menace, cette posture expose les objectifs de sécurité associés à la période couverte qui doivent être déclinés par nos deux ministères.

PJ : la posture Vigipirate Printemps 2018 et ses 4 annexes.

Nous vous demandons de diffuser cette posture à l'ensemble des correspondants de vos secteurs d'activités respectifs et de garder un lien étroit avec les préfets qui, au plan local, peuvent être amenés à prendre des mesures spécifiques au regard des vulnérabilités et des risques de vos organisations ou points névralgiques.

Des fiches de recommandations pratiques sont annexées (**annexes 1 à 3**), et une version actualisée du tableau des mesures Vigipirate concernant nos ministères (**annexe 4**) est jointe au présent courrier.

Une annexe complémentaire, classifiée Diffusion Restreinte, vous est par ailleurs transmise par le canal de vos RRSSI.

Le haut fonctionnaire de défense et de sécurité



Marie Anne Levêque

Liste des destinataires

Madame la doyenne de l'inspection générale de l'Education nationale,

Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche,

Messieurs les directeurs généraux,
Madame la directrice générale,

Messieurs les directeurs,
Mesdames les directrices,

Mesdames les déléguées,

Monsieur le chef de service,

Mesdames et messieurs les recteurs d'académies, chanceliers des universités,

Mesdames et messieurs les Vice-recteurs,

Mesdames et messieurs les présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur,

Mesdames et messieurs les présidents ou directeurs d'organismes de recherche,

Mesdames et messieurs les directeurs généraux et directeurs des établissements publics du scolaire,

Monsieur le directeur du Cnous,

Mesdames et messieurs les directeurs des Crous.